

SAINT-GEORGE

LE FUMIER, C'EST BON POUR LA PLANÈTE!

ÉNERGIE Le projet ne fut pas simple à monter, ni même à financer, mais voici qu'il se concrétise. Il permettra à la famille Germain et à plusieurs agriculteurs du coin de valoriser leurs déchets agricoles (fumier et compost) en produisant du biogaz qui sera converti au final en électricité et chaleur. On espère une mise en service au printemps 2022. **P 3**



Se chauffer et s'éclairer grâce au fumier

SAINT-GEORGE La famille Germain est en train de concrétiser son projet de biogaz agricole. Le fumier et le compost transformés dans un digesteur produiront électricité et chaleur pour la région.

PAR JOCELYNE.LAURENT@LACOTE.CH

« J'y croyais! Ce projet de biogaz agricole me tenait à cœur depuis longtemps », s'exclame Philippe Germain. Car il a fallu à l'agriculteur et député PLR au Grand Conseil beaucoup de persévérance pour le voir aboutir. Son fils Cédric et sa belle-fille Céline Schaller, tous deux également agriculteurs, font aussi partie de l'aventure.

220

ménages

La production en électricité représente la consommation annuelle de 220 ménages.

Commencé il y a dix ans, le projet s'est concrétisé en novembre 2020 avec les premiers coups de pioche. Aujourd'hui, derrière la ferme, on entrevoit les premiers contours de l'imposante halle de stockage. Elle servira à conditionner des engrais de ferme (le fumier bovin et de cheval, sans le purin), du compost et divers déchets verts. Cette matière, une fois transformée dans un digesteur en milieu fermé, privé d'air, produira du biogaz qui, à son tour, générera une énergie renouvelable, soit de l'électricité et de la chaleur.

Pour 220 ménages

La matière, une fois digérée, donnera également un engrais de qualité, concentré, riche en éléments fertilisants, destiné aux agriculteurs. Une fois déduits les besoins pour l'instal-



La construction de l'installation de biogaz avance à grands pas. Sur le chantier (de g. à dr.), Céline Schaller, Cédric Germain et Philippe Germain. SIGFREDO HARO

lation, toute l'énergie profitera à la région. « L'électricité sera réinjectée dans le réseau. Elle correspondra à l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de près de 220 ménages », explique Philippe Germain. Quant à la chaleur, elle servira pour chauffer les qua-

tre digesteurs et pour les besoins de la ferme. Le reste permettra d'alimenter le chauffage à distance de Longirod, ce qui équivaut à de l'énergie pour 60 ménages. »

L'installation valorisera quelque 10 000 tonnes par an de fumier issu de la propre exploitation des Germain et d'une dizaine d'agriculteurs voisins, ainsi que des déchets verts provenant d'une quinzaine de communes. Depuis 2007, la famille les traite en faisant du compostage en bord du champ. En contrepartie, les paysans qui fournissent la matière recevront de l'engrais au fort pouvoir fertilisant et n'auront plus à se préoccuper de stocker ni le fumier ni son produit transformé.

La famille Germain espère que l'installation de biogaz soit mise en service au printemps 2022.

Plus de 4 millions investis

La concrétisation du projet, estimé à plus de 4 millions, n'a pas été une mince affaire. « Cela a été difficile de réunir les fonds nécessaires », reconnaît Philippe Germain. Il a fallu

créer une société à cet effet et recourir à l'emprunt. Le fonds d'investissement agricole, la Société électrique des forces de l'Aubonne (Sefa), la Caisse d'épargne d'Aubonne, ainsi que quelques privés figurent parmi les bailleurs de fonds qui ont permis au projet d'aller de l'avant.



Il va tourner et sera amorti dans un peu moins de 20 ans."

PHILIPPE GERMAIN
AGRICULTEUR

En parallèle, il a fallu entamer des démarches auprès de la Confédération pour obtenir la RPC (rétribution à prix coûtant) pour l'électricité vendue et réinjectée dans le réseau. « Sans la RPC, cela ne serait pas possible de réaliser ce genre de projet, car c'est un gros investissement. Il va tourner et sera amorti dans un peu moins de 20 ans », estime Philippe Germain.



La ferme des Germain est déjà couverte de panneaux solaires. EREP



La ferme se trouve à l'avant de l'image de synthèse et l'installation de biogaz derrière. Elle est dotée d'une grande halle de stockage, de quatre digesteurs et d'un local de transformation du biogaz en énergie électrique et thermique. EREP

« L'Ordonnance fédérale sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables fixe les règles de tarification. Les ordres de grandeur pour de telles installations se situent entre 30 et 45 cts/kWh électrique », informe Denis Rychner, conseiller en communication à la Direction générale de l'environnement (DGE).

Aucune opposition

Contrairement à d'autres projets dans le canton, la mise à l'enquête en 2017 n'avait suscité aucune opposition. Sur La Côte, les Germain font figure de pionniers. Deux projets similaires de biogaz agricole ont été mis en service en 2020, un à Grandevent, l'autre à Bousens. Un autre à Chessel fait l'objet d'oppositions jusqu'au Tribunal fédéral. Et un agriculteur à Bavois qui souhaitait installer une centrale de biogaz a fini par rejoindre celle de Bousens.

Tout est parti d'un article que Philippe Germain a découvert dans une revue agricole. En 2012, le canton lance un appel à projet dans le cadre du pro-

gramme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ». « Quand je l'ai lu, je me suis dit: pourquoi pas du biogaz agricole chez nous? Produire de l'énergie avec nos déchets, ça me parlait. J'ai écrit et mon projet a été retenu », se souvient-il. Il a bénéficié à ce moment-là d'une subvention cantonale pour l'étude de faisabilité et de développement à hauteur d'environ 30 000 francs.



Ce n'est pas parce que je ne m'affiche pas écolo que je n'ai pas la fibre verte."

PHILIPPE GERMAIN
AGRICULTEUR

« Ce n'est pas parce que je ne m'affiche pas écolo que je n'ai pas la fibre verte. Tout ce qu'il est possible de faire pour préserver nos ressources et encourager les énergies renouvelables dans l'agriculture, il faut le faire », conclut l'agriculteur.

Encore du potentiel

« Dans le cadre de la stratégie énergétique cantonale et nationale, le développement et la diversification des sources de productions renouvelables revêtent un intérêt prioritaire. Le projet de Saint-George, qui produit de l'électricité en continu, est particulièrement intéressant pour couvrir une partie de la charge de base du réseau », explique Denis Rychner, conseiller en communication à la Direction générale de l'environnement (DGE). De plus, les surplus de chaleur sont valorisés dans un réseau de chauffage à distance qui permettra de réduire la consommation d'énergie fossile de la commune. Les projets de méthanisation (utilisant de la biomasse agricole, des déchets méthanisables et des boues de stations d'épuration) ont produit en 2019 environ 33 GWh d'électricité. Le potentiel évalué dans le cadre de la conception cantonale de l'énergie est de 78 GWh. »

Et Denys Rychner de préciser que certaines installations de méthanisation (moins nombreuses) épurent le biogaz pour pouvoir l'injecter dans le réseau de gaz plutôt que de produire de l'électricité. C'est notamment le cas de l'usine de biogaz de Lavigny.